

AVIS AU PUBLIC

Modification du règlement tarif concernant la location et l'utilisation des salles communales et la location du matériel communal.

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 17 juillet 2026 le conseil communal a adapté le règlement tarif concernant la location et l'utilisation des salles communales et la location du matériel communal.

La délibération a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 24 août 2026, référence FC05-2026-A318.

Le texte intégral de la délibération est à la disposition à la mairie de Junglinster où le public pourra en prendre connaissance.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre
Ben Ries

le secrétaire
Danièle Waterkeyn



ADMINISTRATION COMMUNALE DE JUNGLINSTER

Bureau de la population | État civil | Service scolaire | Taxes communales | Recette | Communication
2 ZA d'm Lenster Bierg, L-6125 Junglinster
Secrétariat | Service Technique | 12, rue de Bourglinster, L-6112 Junglinster
T +352 79 72 72 | F +352 79 83 19 | www.junglinster.lu | Boîte postale 14, L-6101 Junglinster

HEURES D'OUVERTURE

Lundi 8.00 - 12.00 et 13.00 - 16.00
(sauf 18 août d'un jour férié)
Mercredi 7.00 - 12.00 et 13.00 - 16.00
Mardi, Jeudi et Vendredi
8.00 - 12.00 et 13.00 - 16.30